

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°73-2023-201

PUBLIÉ LE 13 OCTOBRE 2023

# Sommaire

## **73\_PREF\_Präfecture de la Savoie / DCL Direction de la citoyenneté et de la légalité - Bureau de la réglementation générale et des titres**

73-2023-10-13-00006 - Arrêté préfectoral portant prolongation de l'arrêté préfectoral n° DCL/BRGT/A2023/247 en date du 10 mai 2023 modifiant l'arrêté préfectoral relatif aux mesures de police applicables sur l'aérodrome de Chambéry Savoie Mont Blanc (2 pages)

Page 3

73\_PREF\_Préfecture de la Savoie

73-2023-10-13-00006

Arrêté préfectoral portant prolongation de l'arrêté préfectoral n° DCL/BRGT/A2023/247 en date du 10 mai 2023 modifiant l'arrêté préfectoral relatif aux mesures de police applicables sur l'aérodrome de Chambéry Savoie Mont Blanc



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Bureau de la Réglementation Générale  
et des Titres

**Arrêté préfectoral n° DCL/BRGT/A2023/ 445 portant prolongation de l'arrêté préfectoral n° DCL/BRGT/A2023/247 en date du 10 mai 2023 modifiant l'arrêté préfectoral relatif aux mesures de police applicables sur l'aérodrome de Chambéry Savoie Mont Blanc**

Le préfet de la Savoie  
Chevalier de l'ordre national du Mérite  
Chevalier des Palmes académiques

**Vu** le code de l'aviation civile ;

**Vu** l'arrêté préfectoral relatif aux mesures de police applicables sur l'aérodrome de Chambéry Savoie Mont Blanc du 8 novembre 2019 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° DCL/BRGT/A2023/247 en date du 10 mai 2023 modifiant l'arrêté préfectoral relatif aux mesures de police applicables sur l'aérodrome de Chambéry Savoie Mont et autorisant le déclassement temporaire de la zone réservée de l'aérodrome du 15 mai 2023 au 15 octobre 2023, dans le cadre de travaux de réorganisation du terminal commercial ;

**Vu** la demande de la responsable Qualité Sécurité Sûreté Environnement de l'aéroport de Chambéry Savoie, en date du 2 octobre 2023, sollicitant un prolongement de l'arrêté de déclassement temporaire susvisé jusqu'au 30 novembre 2023 19h ;

**Vu** les avis de la directrice de la sécurité de l'aviation civile centre-est et du directeur zonal de la police aux frontières sud-est ;

**Sur** proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie,

**ARRÊTE**

**Article 1er** - L'arrêté préfectoral n° DCL/BRGT/A2023/247 en date du 10 mai 2023 modifiant l'arrêté préfectoral relatif aux mesures de police applicables sur l'aérodrome de Chambéry Savoie Mont et autorisant le déclassement temporaire de la zone réservée de l'aérodrome de Chambéry Savoie Mont Blanc, conformément au plan transmis par le demandeur, est prolongé jusqu'au 30 novembre 2023 19h, sous réserve des dispositions suivantes :

- le périmètre de la nouvelle zone publique sera matérialisé par des barrières efficaces pour interdire tout franchissement en direction de la zone réservée. Cette interdiction sera renforcée par des panneaux : « *Zone réservée, accès interdit au public* » ;

- à l'issue de l'évènement, une ronde de sûreté sera effectuée pour le retour en zone de sûreté (zone délimitée).

**Un service d'ordre placé sous la responsabilité du demandeur veillera à faire respecter l'ensemble de ces consignes.**

**Article 2** - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE CEDEX) ou par voie dématérialisée, par l'application "Telerecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans le délai de deux mois à compter de publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Savoie.

**Article 3** – La secrétaire générale de la préfecture de la Savoie, les maires de Voglans, La Motte Servolex, Viviers du Lac et Le Bourget du Lac, le commandant du groupement de gendarmerie de la Savoie, la directrice générale de l'aviation civile, le directeur zonal de la police aux frontières et le Directeur des Sécurités de la préfecture de la Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont copie sera adressée à Mme Mylène LEULY, directrice de l'aérodrome de Chambéry Savoie Mont Blanc et à la brigade de gendarmerie des transports aériens.

Chambéry, le 13 octobre 2023

Le préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
La Directrice,  
Signé : Nathalie TOCHON